

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 2 octobre 2009  
(convocation du 21 septembre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15  
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h  
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15  
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30  
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40  
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François  
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

**EXCUSES :**

M. DELAUX Stéphan

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bordeaux - Plan Garonne - Rénovation des pontons Port Bastide, Parlier, Richelieu, Benauge - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux**

Monsieur PIERRE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'assurer la requalification et la reconquête des territoires liés aux fleuves Garonne et Dordogne, la Communauté Urbaine de Bordeaux a mis en œuvre un plan d'actions cohérent et fédérateur à travers un schéma validé par le Conseil de Communauté, en juin 2000, dénommé « Plan Garonne ».

Par délibération n°2003/0698 du 19 septembre 2003, un plan de relance a été adopté sous la forme d'un plan d'actions opérationnelles répondant aux objectifs suivants :

- **Objectif 1** : être en relation directe ou fonctionnelle avec le fleuve (ports de plaisance, haltes nautiques, pontons, maison du fleuve, transports fluviaux...).
- **Objectif 2** : favoriser sa découverte ou sa réappropriation par la population (cheminements, belvédères, bâtiments remarquables...).
- **Objectif 3** : mettre en valeur le fleuve et les espaces naturels liés (berges, marais, zones protégées ou d'expansion des crues...).

Par lettre en date du 22 avril 2009, la ville de Bordeaux nous a informé qu'elle entendait procéder à des travaux d'aménagement de quatre haltes nautiques qui ont connu de nombreuses avaries, les rendant peu ou pas praticables. Il s'agit des pontons Port Bastide, Yves Parlier, Richelieu et Benauge (ex Mécanique Henri).

Il apparaît que cette opération s'inscrit effectivement dans les équipements dont la réalisation ou le financement sont prévus par délibération susvisée. En effet, ces pontons participent à l'objectif 1 « Equipement en relation fonctionnelle avec le fleuve » et, à ce titre, complètent la liste des équipements cités dans la délibération du 19 septembre 2003 qui n'avait pas un caractère exhaustif.

Aménagés sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Bordeaux, ces pontons joueront un rôle d'équipement d'agglomération de par leur accessibilité à l'ensemble des habitants de la métropole ainsi qu'au public extérieur.

Dans ces conditions, il s'avère possible d'apporter une aide sous la forme d'un fonds de concours au titre de l'article L5215-26 modifié du Code Général des Collectivités

Territoriales qui dispose que « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des subventions d'équipement peuvent être versées entre la Communauté Urbaine et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés. Le montant total de la subvention d'équipement ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire de la subvention d'équipement » (Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales).

Ainsi, la participation communautaire s'effectuera, conformément à la délibération du 29 juin 2000, sous forme d'un fonds de concours de 20 % du montant HT des travaux, plafonné à 76.225,00 €. Dans le cas présent, l'estimation pour les travaux s'élève à 505.357,57 € HT, le plafond s'applique, ce qui donne un montant de participation communautaire de 15% des dépenses.

Elle ne pourra être réévaluée à la hausse ; elle sera, par contre, ajustée au prorata au cas où la dépense définitive serait inférieure au prévisionnel.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

Budget prévisionnel et plan de financement de l'opération				
Dépenses	Montant HT	Financeurs	%	Montant
Ponton Richelieu	12.187,50 €	Union Européenne/FEDER	24,92	125.918,03 €
Pontons Port Bastide et Yves Parlier	44.950,00 €	Conseil Régional d'Aquitaine	20	101.071,51 €
Ponton Benauge	436.399,00 €	Conseil Général de la Gironde	20	101.071,51 €
Compteurs de passagers	11.821,07 €	Communauté Urbaine de Bordeaux	15,08	76.225,00 €
		Ville de Bordeaux	20	101.071,52 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>505.357,57 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>505.357,57 €</b>

Cette dépense sera imputée sur les crédits ouverts au Budget Principal de l'exercice 2010 : chapitre 204, article 20414, fonction 414, programme HE 00, CRD D400.

En conséquence, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Décider de participer au financement de travaux de développement d'un réseau de haltes nautiques présenté par la ville de Bordeaux, sous forme d'un versement de fonds de concours à hauteur de 76.225,00 €, conformément à la délibération n° 2003/0698 du Conseil de Communauté du 19 septembre 2003 ;

- Autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
19 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. PATRICK PUJOL